Nations Unies A/68/7/Add.2

Assemblée générale

Distr. générale
17 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Points 9, 133 et 134 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2013

Troisième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2013 (A/68/380). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont communiqué des renseignements supplémentaires, avant de lui faire parvenir des réponses écrites qu'il a reçues le 27 septembre 2013.

2. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les dépenses supplémentaires découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil à sa session de fond de 2013 sont estimées à 91 100 dollars, dont un montant de 29 400 dollars se rapportant au budget-programme de l'exercice 2012-2013 et un montant de 61 700 dollars au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Les dépenses supplémentaires ont trait à : a) la prorogation du mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à la session de fond du Conseil devant se tenir en juillet 2014 (résolution 2013/15); b) la tenue par le Conseil, tous les ans, d'une réunion extraordinaire d'une journée sur la coopération internationale en matière fiscale (résolution 2013/24); et c) la publication d'un rapport sur les consultations engagées entre le Secrétaire général et le Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche afin d'examiner les incidences qu'aurait le projet de regroupement de quelques entités des Nations Unies offrant des services de recherche, de formation et de diffusion des savoirs, parmi lesquelles l'Institut (résolution 2013/45).

13-51919 (F) 181013 181013

Merci de recycler

3. Comme indiqué aux paragraphes 5 à 11 du rapport du Secrétaire général, aux termes des paragraphes 7, 8 et 10 de la résolution 2013/15, un montant estimatif de 17 900 dollars devrait être nécessaire pour financer les activités du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, dont : a) 15 900 dollars pour la prise en charge des frais de voyage, de l'indemnité journalière de subsistance et des faux frais au départ et à l'arrivée des membres du Groupe qui se rendront en Haïti et à Washington en 2014; et b) 2 000 dollars pour les services d'appui aux réunions prévues en Haïti. Ces dépenses devraient pouvoir être couvertes sans dépassement des crédits demandés au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2014-2015.

4. En ce qui concerne l'examen par le Conseil de la coopération internationale en matière fiscale, comme il est indiqué aux paragraphes 12 à 14 du rapport du Secrétaire général, la réunion extraordinaire annuelle d'une journée que tiendrait le Conseil en application du paragraphe 6 de la résolution 2013/24 comprendrait deux séances de trois heures avec services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation. Le service de ces séances s'ajouterait à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, et entraînerait des dépenses supplémentaires de 21 900 dollars par an à partir de 2014, soit 43 800 dollars pour l'exercice biennal 2014-2015, qui seraient, dans la mesure du possible, couvertes par les crédits prévus au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget-programme de l'exercice.

5. Au paragraphe 17 de son rapport, le Secrétaire général indique que le traitement du rapport sur les consultations engagées entre le Secrétaire général et le Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche prévu au paragraphe 2 de la résolution 2013/45, s'ajoutant à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, entraînerait, dans l'hypothèse où il s'agirait d'un document de 5 000 mots à publier en 2013 dans les six langues officielles, des dépenses supplémentaires d'un montant de 29 400 dollars, qui devraient être intégralement financées au moyen des crédits ouverts au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le rapport devait être publié au titre du point 132 de l'ordre du jour de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale (Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies) et qu'il comprendrait des propositions concernant les arrangements financiers et budgétaires. Le Comité consultatif examinera ces propositions et formulera ses observations et recommandations dans son rapport sur la question.

6. Le Comité consultatif note, au paragraphe 20 du rapport du Secrétaire général, qu'aucun crédit n'est demandé en plus de ceux déjà prévus au budget-programme de l'exercice 2012-2013 et de ceux demandés dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015. Il note également, au paragraphe 21 du rapport, que le deuxième rapport sur l'exécution des budgets des exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015 rendra compte, le cas échéant, des dépenses qui n'auraient pas pu être couvertes par les crédits inscrits aux chapitres susmentionnés. **Le Comité consultatif n'émet pas d'objection à ce que le Secrétaire général procède de la sorte. Il compte qu'aucun effort ne sera épargné pour absorber ces dépenses supplémentaires**.